

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du jeudi 26 octobre 2017 à 20 heures. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice :	13
Présents :	9
Absents excusés	4
<b>Votants :</b>	<b>9</b>
Convocation du 19 octobre 2017.	

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Olivier BOUCHAND, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Michel JACQUET, Jacques MORIN,

Excusés: Michel GACHIGNARD, Céline GARNIER, Christian FRANCOIS, Philippe PRUNIER,

Secrétaire : Colette FRAIOLI

- Aucune remarque sur le dernier compte rendu, il est validé à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR

##### 1- MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCVSA

**Acceptation de modification statutaire pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : mise à jour et prise de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes.**

##### 2- ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

##### 3- VENDEE EAU : signature de la convention pour remplacement d'un poteau d'incendie.

##### 4- TAXE AMENAGEMENT : actualisation de la taxe

##### 5- CABINET MEDICAL : révision du loyer à compter du 1<sup>er</sup> octobre

##### 6- FINANCES : décision modificative no3 budget communal

##### 7- PERSONNEL : titularisation de Mme Sonia Girard

##### 8- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### **1- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVSA - ACCEPTATION DE MODIFICATION STATUTAIRE POUR APPLICATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 : MISE A JOUR ET PRISE DE COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE AU PUBLIC Y AFFERENTES.**

M. le Maire expose aux élus que la CCVSA nous informe par délibération n°2017CC-09-200 du 18 septembre 2017 de la modification de ses statuts :

► Mise à jour :

La compétence GEMAPI devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec l'intitulé « gestion des milieux

aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement ».

L'intitulé de la compétence « gens du voyage » s'écrit désormais : « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux définis aux 1° et 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

► Prise de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes »

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la mise à jour des statuts, le transfert de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public... »

## **2- ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

M. le Maire expose aux élus que la redevance assainissement est recouvrée par les services de la SAUR au profit de la commune. Il propose d'actualiser les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

Abonnement annuel part fixe : 25 euros

Tranche consommation de 0 à 40m<sup>3</sup> : 0.35€

Tranche consommation au-delà de 40m<sup>3</sup> : 0.98€

Soit une augmentation de 5 euros annuels sur la part fixe, le prix du m<sup>3</sup> restant inchangé.

Le conseil municipal décide d'actualiser les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme proposés par M. le Maire.

## **3- VENDEE EAU : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR REMPLACEMENT D'UN POTEAU D'INCENDIE**

M. le Maire soumet aux élus la convention de remplacement d'un poteau d'incendie, non réparable, route du Mazeau présenté par Vendée Eau. Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à 2 340,00 euros ttc.

Le conseil municipal autorise la signature de la convention pour le remplacement du poteau d'incendie, route du Mazeau pour un montant 2 340,00 euros TTC.

## **4- TAXE AMENAGEMENT : ACTUALISATION DE LA TAXE**

M. le Maire expose aux élus que dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, avant le 30 novembre de chaque année, les collectivités peuvent délibérer pour instaurer (ou pour y renoncer) la taxe d'aménagement, et fixer les taux applicables.

Il rappelle que la Taxe d'Aménagement (TA) a été créée pour financer les équipements publics de la commune, le taux actuel est fixé à 1.5% sur tout le territoire communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux de 1.5% sur le territoire de la commune, et les exonérations en place.

## **5- CABINET MEDICAL : REVISION DU LOYER A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2017**

M. le Maire informe les élus de la modification du montant du loyer du cabinet médical, du fait de la récupération du garage pour stocker du matériel technique. Le loyer passerait ainsi à 600 euros par mois dès le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M le Maire à signer l'avenant et à régulariser le montant du loyer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

## **6- FINANCES : DECISION MODIFICATIVE NO3 BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal approuve la décision modificative no3 du budget communal

Dépenses fonctionnement	
022 (dépenses imprévues)	-9 094
Ch 65/6521 (déficit budgets annexes)	+9 094

Investissement	
DI 21 – 21318 OP51/97	-9 000
RI 21 – 2184 OP27	+9 000

## **7- PERSONNEL**

M. le Maire informe de la titularisation de Mme Sonia Girard à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, en tant qu'adjoint administratif territorial –

## **8- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **► Pacte régional pour la ruralité :**

M. le Maire expose aux élus que les travaux de rénovation de l'école sont éligibles à une subvention régionale dans le cadre du Pacte Régional pour la ruralité, le montant de la subvention représente 10% du coût HT des travaux, plafonné à 100 000€.

Pour rappel : le montant des travaux s'élève à 40 746,00 euros HT

Le montant des aides obtenues : 14 261,10 euros DETR 2017

10 000,00 euros Contrat Vendée Territoires

Le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter l'aide de la région dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité et à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la région.

► **Ecole :** demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du voyage scolaire des élèves de la classe de Mme Retailleau –

M. le Maire présente le projet de la classe découverte : séjour à St Hilaire de Riez du 3 au 6 avril 2018.

Coût total : 4 930 euros

Base 17 élèves x 80 euros soit 1 360 euros

Participation APE : 2 500 euros

Participation communale : 1 070 euros

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de 1 070 euros pour l'organisation du projet de séjour à St Hilaire de Riez.

► **Bibliothèque :** M. Jacquet présente aux élus le devis de la société PMB, pour la reprise en hébergement du logiciel bibliothèque et assurer une maintenance annuelle.

Le montant du devis s'élève à 3000,00 euros ttc dont le contrat annuel de maintenance 650 euros ttc.

Après discussions, les élus émettent un avis favorable, valident le devis pour application en 2018, cette dépense sera inscrite au Budget principal.

► **Emploi école** : poste agent entretien

M. I Fleuret propose de se renseigner auprès d'un prestataire extérieur pour assurer l'entretien (ménage) des bâtiments scolaires.

► **Marché de Noël - APE**

Demande de M. Baudouin : installation des illuminations sur le port pour le marché de Noël du 26 novembre. → avis favorable

► **Courrier de M. David**, (Le Coudreau) maraicher bio

Sollicite un emplacement à l'année pour vendre ses légumes bio → avis favorable car M. Soulet a cessé son activité marchand ambulant sur la commune.

► **Recensement de la population**

Le recensement de la population de Damvix a lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

2 agents recenseurs seront recrutés pour cette mission, ils seront rémunérés par la commune et bénéficieront des formations.

Un avis de recrutement sera diffusé par voix de presse, brève, site internet et page facebook.

► **Convention de servitude avec Enedis**

Dans le cadre de l'étude du développement du réseau électrique moyenne tension souterrain. Enedis doit passer un câble en accotement du chemin situé au bois de la Rochelle, ce chemin étant cadastré et communal, une convention est nécessaire.

M. Le Maire soumet les termes de la convention aux élus, qui en autorisent la signature.

► **Expositions estivales**

Dans le cadre des expositions des peintres locaux, et pour la mise en valeur des tableaux, Mme N.Brochard soumet aux élus le projet d'éclairage proposé par M. Clabaud, celui de la salle n'étant pas suffisant. Il s'agit de lampe sur pied "arbre à leds" fabriquée par lui-même au prix de 99€ l'unité et à 80€ par 5 pièces. Avant de se décider, le conseil municipal souhaite une rencontre avec M. Clabaud.

Mme N.Brochard s'occupe de fixer un rendez-vous.

► **OM redevance incitative**

M. O.Bouchand fait part aux élus des différentes remarques des administrés quant au courrier reçu du Sycodem : entre autres

- facture non explicite

- 6 passages annuels : trop peu

- tarification pour une personne seule : augmentation par rapport à la redevance

→ M le Maire communique sur les tarifs fixés par le bureau et propose à ce que M. le Président intervienne en réunion pour réexpliquer comment a été calculé le montant des parts fixes et variables et les objectifs de cette nouvelle collecte.

► Cérémonie du 11 novembre 2017

► Fermeture mairie : mardi 26 décembre 2017

Mardi 2 janvier 2018

Fermeture agence postale : mardi 2 janvier 2018

Fin de séance à 22h00